

**FOURNISSEUR DE PRODUITS ET SERVICES TECHNOLOGIQUES CERTIFIÉS**

PRODUIT / SERVICE CERTIFIÉ (Nom et version) :	SECTEUR D'ACTIVITÉ (ex. : téléconsultation) :
NUMÉRO DE PROJET TGV (BCHAAAAMMxx) :	NOM DU FOURNISSEUR (NEQ et adresse officielle) :

DÉCLARATION

Je, _____, représentant dûment mandaté par le fournisseur _____, déclare qu'ont été respectés les engagements pris auprès du Bureau de certification et d'homologation (BCH) du ministère de la Santé et des Services sociaux concernant la certification Trousse globale de vérification (TGV) du produit ou service technologique (PST) _____, version _____.

Je déclare que :

Veuillez indiquer par un X, les exigences réalisées

	Tous les changements réalisés depuis l'émission de la certification TGV ont été journalisés au registre de changement.
	Le registre de changement est disponible et peut être soumis à la demande au BCH.
	Tous les changements majeurs ont été soumis à l'attention du BCH pour évaluation et approbation au moins quinze jours avant la date prévue pour sa mise en production tel qu'il appert à la liste jointe en annexe.
	Aucun changement majeur n'a été mis en production avant l'approbation du BCH.
	Le PST ne s'est arrimé qu'avec d'autres PST certifiés par le BCH ou ayant reçu l'approbation du BCH.
	Au moins un test d'intrusion a été réalisé au cours de la dernière année suivant les exigences et recommandations du BCH.
	Toutes les vulnérabilités détectées lors des tests d'intrusion ont été corrigées ou bien des mesures de mitigation ont été mises en place dans les quinze jours suivant le rapport de test.
	Toutes les vulnérabilités critiques ont été portées à la connaissance du BCH accompagnées d'un plan de mise en place des corrections ou des mesures de mitigation dans les trois jours suivant l'identification.
	Le rapport des tests d'intrusion confirmant les correctifs ou la mise en place des mesures de mitigation sont joints à ce document d'auto-évaluation.



Veillez indiquer par un X, les exigences réalisées

	Tout problème majeur découvert au niveau du PST a été porté à la connaissance du BCH dès que le problème a été constaté, et son plan de correction a été présenté au BCH dans les trois jours ouvrables suivant sa constatation.
	Un exercice de relève informatique dans un centre distinct tenant compte de la complexité de l'infrastructure en technologie de l'information a été réalisé au cours des deux dernières années.
	Le plan de relève informatique ainsi que le rapport résumant le déroulement de l'exercice sont joints à ce document d'auto-évaluation.

Il est compris par le signataire que le respect des engagements susmentionnés est essentiel au maintien et au renouvellement annuel de la certification TGV du PST malgré sa période de validité de trois ans. Une dérogation à ces obligations peut entraîner la publication de la non-conformité sur le site Internet du BCH, une vérification spécifique chez le fournisseur, une révision de la certification ou même un retrait de la certification selon le cas.

SIGNATURES

Le présent formulaire d'autodéclaration a été rempli et soumis au Bureau de certification au moins quinze jours avant la date d'anniversaire de la signature de l'attestation de la certification TGV, soit le _____.

FOURNISSEUR	BUREAU DE CERTIFICATION
Nom représentant du fournisseur : Madame ou monsieur Titre	Nom représentant du BC : Représentant du BC Titre
En foi de quoi, j'ai signé à : _____, ce ____ jour du mois de ____ 202__.	Vérifié par le BC du MSSS : à _____, ce ____ jour du mois de ____ 202__.
Signature	Signature

